



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
CANNES

TARIFS DES FORMALITÉS JUDICIAIRES (GREFFE DE CANNES)

Les chèques doivent être à l'ordre du "Greffé du tribunal de commerce de Cannes"

Vos demandes peuvent être adressées par voie dématérialisée via le site www.tribunaldigital.fr.

Le règlement s'effectue alors en ligne.



Assignation au fond : 66.13 (pour 2 parties) et 19.09 € par partie supplémentaire.

Assignation en référé : 38.65 € pour une demande de provision et 57.72€ pour une demande d'expertise (pour 2 parties) et 16.16 € par partie supplémentaire.

Requête en injonction de payer

Le montant est de 31.80 €

Demande d'Injonction de Payer Européenne

Le montant est de 31.80 €

Désignation d'un commissaire chargé de la vérification de l'actif et du passif

Le coût de la requête est de 0 €

Requête afin d'autoriser une saisie conservatoire : 21.23 €

Requête afin de désigner un commissaire de justice : 21,23 €

Requête afin de constat d'accord : 28,76 €

Demande de prorogation du délai de réunion de l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes de l'exercice

Le coût de la requête est de 38.58 € (frais postaux inclus)

Requête en vue d'obtenir l'autorisation de retirer les fonds bloqués en banque

Le coût de la requête est de 21.23 € (frais postaux inclus)

Requête au juge commis à la surveillance du RCS

Le coût de la requête est de 41.29 € (frais postaux inclus)

Nomination d'un commissaire à la fusion

Le coût de la requête est de 38.58 € (frais postaux inclus)

Nomination d'un commissaire à la transformation

Le coût de la requête est de 38.58 € (frais postaux inclus)

Nomination d'un commissaire aux apports

Le coût de la requête est de 38,58 € (frais postaux inclus)